



CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 juin 2023, à 20h00 à la mairie, sous la présidence du Maire. Il a désigné un(e) secrétaire de séance et a approuvé le Procès-verbal de la séance précédente.

Le Conseil Municipal a ensuite délibéré sur les points suivants :

SÉNATORIALES 2023 :

Élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le décret 2023-257 du 6 avril 2023 porte convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs. Pour la commune de Sainte Marie-aux-Chênes, le Conseil Municipal a dû élire 15 délégués et 5 suppléants, ci-dessous :

Nom et prénom de l'élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu(e)
Mme LAMARQUE Sylvie	Liste d'UNION ET DE PROGRÈS	Délégué
M. CAYRÉ Christian	Liste d'UNION ET DE PROGRÈS	Délégué
Mme FRANIA Aleksandra	Liste d'UNION ET DE PROGRÈS	Délégué
M. CAMPAGNOLO Jean-Louis	Liste d'UNION ET DE PROGRÈS	Délégué
Mme FRANÇOIS Béatrice	Liste d'UNION ET DE PROGRÈS	Délégué
M. HAJDRYCH Norbert	Liste d'UNION ET DE PROGRÈS	Délégué
Mme LONGERU RAVENEL Sabine	Liste d'UNION ET DE PROGRÈS	Délégué
M. TALOTTI Yves	Liste d'UNION ET DE PROGRÈS	Délégué
Mme PINOT Valérie	Liste d'UNION ET DE PROGRÈS	Délégué
M. RENKES Christian	Liste d'UNION ET DE PROGRÈS	Délégué
Mme VATRINET Sarah	Liste d'UNION ET DE PROGRÈS	Délégué
M.CALLIGARO Thomas	Liste d'UNION ET DE PROGRÈS	Délégué
Mme RADEK Marie-Anne	Liste d'UNION ET DE PROGRÈS	Délégué
M. SUBTIL Marc	Liste d'UNION ET DE PROGRÈS	Délégué
Mme BARTHEL Nadine	Liste d'UNION ET DE PROGRÈS	Délégué
M.KLINGLER Emmanuel	Liste d'UNION ET DE PROGRÈS	Suppléant
Mme ROZZI Louissette	Liste d'UNION ET DE PROGRÈS	Suppléant
M.STÉFANIAK Eugène	Liste d'UNION ET DE PROGRÈS	Suppléant
Mme MIRROUCHE Bouchra	Liste d'UNION ET DE PROGRÈS	Suppléant
M.SOCHACKI Sébastien	Liste d'UNION ET DE PROGRÈS	Suppléant

AFFAIRES FONCIÈRES ET URBANISME

Rétrocession de l'impasse des colibris

Les garages sis rue de Gaulle ont été vendus et démolis pour créer un lotissement de 5 parcelles par un lotisseur privé. La viabilisation est à présent terminée et la rétrocession des réseaux, des espaces verts et de la voirie a été décidée par le Conseil Municipal.

Création d'un parc photovoltaïque

Le directeur de la régie d'électricité a présenté au Maire un projet de parc photovoltaïque, au sud de la gendarmerie, arguant du fait que ce terrain était inexploité et inexploitable et que la vente de l'énergie serait

reversée à la commune à hauteur de 50% de la consommation annuelle communale. Le Maire a obtenu un accord de principe du Conseil Municipal pour avancer dans l'étude de ce projet.

Avis sur le PLUi de Metz Métropole

L'Eurométropole de Metz a sollicité l'avis de la commune de Sainte Marie-aux-Chênes quant à leur projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le Conseil Municipal a rendu un avis favorable.

AFFAIRES CULTURELLES

Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique et des bibliothèques – avenant 2

Le Département a fait parvenir l'avenant 2 à la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique et des bibliothèques. Celui-ci propose un nouveau service, à savoir l'accès à la nouvelle plateforme de ressources culturelles en ligne NuMos (presse, livres numériques, films, musique, jeux, autoapprentissage, etc.).

AFFAIRES SOCIALES

Composition du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le 11 juin 2020, le Conseil Municipal a délibéré quant à la composition du CCAS de Sainte Marie-aux-Chênes. Cinq membres ont été désignés pour mettre en œuvre la politique sociale de la commune : Sabine RAVENEL, Dominique ROBERT, Bouchra MIRROUCHE, Emmanuel KLINGLER, Jordan MOUROT-LARONDE. Le CCAS se réunit en général 4 fois par an et, si le quorum n'est pas atteint lors de la séance, celle-ci est reportée, ce qui oblige les membres à se déplacer une nouvelle fois. Les absences des membres sont donc réellement problématiques.

M. Jordan Mourot-Laronde a été absent aux dernières séances, sans excuse, et remplit les conditions de la démission d'office. Un courrier lui a été transmis en recommandé courant mars afin qu'il puisse présenter ses observations à ce sujet, sans retour. Aussi, il est démis d'office et une nouvelle élection a eu lieu. Sont membres élus du CCAS : Sabine RAVENEL, Dominique ROBERT, Bouchra MIRROUCHE, Emmanuel KLINGLER, Nadine BARTHEL.

VIE ASSOCIATIVE

Subvention à l'UNC

Lors de la séance du Conseil Municipal du 16 mars 2023, les élus ont décidé du versement d'une subvention exceptionnelle à l'UNC pour le transport et l'accompagnement des élèves de CM2 vers le Fort de Verny à hauteur de 300 €. Depuis, le Président de l'association a sollicité la commune afin que la subvention soit revue à la hausse, pour couvrir la totalité de la dépense, soit 850 € (versement d'un complément de 550 €), demande qui a été acceptée.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES, ENFANCE

Tarifification des activités scolaires et extrascolaires

Les tarifs des activités périscolaires et extrascolaires sont calculés en fonction du coût réel sur lequel une participation de la commune est donnée. Les élus ont décidé de ne pas pratiquer d'augmentation depuis quelques années, supportant par là même la hausse des prix (repas, salaires des agents, énergie, etc.). Les recettes de la commune provenant en grande partie des impôts locaux, il semble inopportun que les administrés supportent le coût pour les enfants n'habitant pas la commune. Aussi, une tarification particulière a été mise en place pour les extérieurs.

De plus, les CESU sont acceptés pour régler les activités 2022-2023. Mais leur coût semble démesuré et, là encore, injuste puisque la participation de la commune augmente, créant un avantage injustifié aux bénéficiaires. Aussi, le Conseil Municipal a décidé de ne plus accepter ce type de règlement dès la rentrée scolaire 2023.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Adhésion(s) au SMIVU Fourrière du Jolibois

Le Comité Syndical du SMIVU Fourrière du Jolibois a accepté l'adhésion de Havange et de Haute Kontz lors de la séance du 27/4/23. Le Conseil Municipal n'a pas d'objection à ce sujet.

AFFAIRES DIVERSES

Vacations funéraires

Les dispositions législatives en vigueur prévoient que, dans les communes non dotées d'un régime de police d'État comme Sainte Marie-aux-Chênes, les opérations de fermeture et de scellement du cercueil lorsqu'il y a crémation s'effectuent en présence du Maire, d'un adjoint délégué aux opérations funéraires ou d'un agent de police municipale délégué par le maire. Dans ce dernier cas, les vacations funéraires seront de 20 €.

Jury criminel - 2024

En vue de dresser la liste préparatoire au jury criminel 2024, un tirage au sort de neuf noms a été effectué à partir de la liste électorale.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Comme prévu à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, un compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal lors de la séance du 13 octobre 2022 a été présenté à l'assemblée délibérante :

- ✓ Décision 2023-009 : Marché 202205-01 : réaménagement du complexe scolaire Ernest Revenu - Avenant lots 6 et 7
- ✓ Décision 2023-010 : Sécurisation du carrefour giratoire avenue Jean Jaurès, rues Berthelot, Briey et Rombas (RD643)
- ✓ Décision 2023-011 : Dépôt d'autorisation d'urbanisme - remplacement porte sectionnelle place Pederzoli
- ✓ Décision 2023-012 : Marché 202303-01 : marché de travaux pour l'extension de l'aire de stationnement de l'école maternelle
- ✓ Décision 2023-013 : Marché 202304-01 : marché de travaux pour l'enfouissement des réseaux et la réfection de la voirie de la rue des écoliers

À Sainte Marie-aux-Chênes, le 13 juin 2023
Le Maire, Sylvie LAMARQUE



